

Rentrée scolaire 2017

Ecoles maternelle et élémentaire Saint-Thomas d'Aquin



Madame, Monsieur, Chers parents,

L'année scolaire s'achève. Grâce à la qualité de nos agents d'accueil périscolaire cette année fut une nouvelle fois riche en événements et en découvertes.

Parce que l'éducation est une priorité, tout au long de l'année, les enfants ont bénéficié d'un éveil de qualité aux disciplines sportives, culturelles ou musicales sur les temps périscolaires.

Particulièrement cette année, nous avons veillé à ce que les enfants soient sensibilisés aux problématiques du vivre ensemble et au respect de notre environnement. Au cours de ces nombreux ateliers, ils ont pu partager ensemble des moments conviviaux et éducatifs.

Aussi, pour le plus grand confort des enfants, j'ai le plaisir de vous informer que nous vous proposerons dès la rentrée prochaine un accueil périscolaire du matin directement sur le site de Saint-Thomas d'Aquin. Cela limitera ainsi les déplacements des enfants qui, chaque matin, devaient rejoindre l'école à pied depuis le site d'accueil périscolaire de l'école publique du Petit Prince.

Enfin puisqu'il est temps de se préparer pour l'année prochaine, vous trouverez ci-joint le dossier unique relatif à l'inscription ou à la réinscription de votre (vos) enfant(s) au Restaurant d'Enfants Municipal et/ou au service périscolaire.

Nous vous souhaitons à tous une belle fin d'année scolaire et un bel été en famille !



Véronique MERLE,

Adjointe déléguée aux affaires scolaires,
au périscolaire et à la citoyenneté,



MAIRIE DE MORNANT

BP6
69440 MORNANT
Tel: 04.78.44.00.46
Fax: 04.78.44.91.70

FICHE D'INSCRIPTION

Restaurant d'Enfants Municipal
et / ou accueil périscolaire

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Ecole : Classe 2017-2018 :

Représentant 1

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :
☎ Professionnel :

Représentant 2

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :
☎ Professionnel :

Situation familiale

Marié Célibataire Union libre Séparé Divorcé PACSé

Régime allocataire

Caisse : N° :

Assurance individuelle accident

Assurance : N° de contrat :

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Tel :
Allergies : Avec PAI sans PAI
Régime alimentaire :
Autres contre indications :
L'enfant est à jour de ses vaccinations :
* DTPolio OUI NON
* Autre(s) vaccin(s) ou contre-indication :

Personnes autorisées à prendre l'enfant (autre que les représentants ci-dessus)

Nom : Prénom : qualité : tel : port :
Nom : Prénom : qualité : tel : port :

J'autorise à ce que mon enfant soit photographié ou filmé OUI NON

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur périscolaire et restauration (disponibles sur le site www.ville-mornant.fr)

Fait le / / A

Signature(s)



Pièces à compléter et/ou à fournir au dossier d'inscription

Date de retour = vendredi 07 juillet 2017

Pour toute inscription :

Fiche d'inscription	<i>1 document par enfant. Les éléments sont pré-imprimés pour les enfants déjà inscrits en 2016-2017. Merci de noter les modifications si nécessaire.</i>
Fiches semainier	<i>1 document pour le Restaurant d'Enfants Municipal 1 document pour le périscolaire</i>

Pour les Mornantais :

SI vous êtes allocataire CAF	<i>Une copie de l'attestation de droits CAF (récente) mentionnant votre quotient, votre numéro d'allocataire et vos prestations (quels que soient vos revenus).</i>
SI vous dépendez d'un régime spécifique qui vous verse des prestations	<i>Document attestant de votre affiliation à votre caisse et les prestations perçues + avis d'imposition année 2016 sur revenus 2015.</i>
SI vous ne percevez aucune prestation	<i>Avis d'imposition année 2016 sur revenus 2015.</i>

Pour les nouvelles familles qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique ¹:

 Les familles déjà utilisatrices de cette option en 2016-2017, n'ont pas besoin de renouveler la demande et l'autorisation de prélèvement.

Mandat de prélèvement SEPA	<i>1 document par famille</i>
Relevé d'identité bancaire ou postal	<i>A joindre au dossier</i>

Projet Educatif Territorial

Le Projet éducatif territorial formalise l'articulation des temps scolaires et périscolaires afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les orientations générales du projet éducatif de Mornant :

- ✓ assurer une synergie et une complémentarité entre les différents temps de la journée d'un enfant.
- ✓ favoriser le développement harmonieux de l'enfant.
- ✓ Mobiliser les ressources locales dans un souci de cohérence territoriale.

Les objectifs éducatifs :

- ✓ favoriser la citoyenneté.
- ✓ développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives.
- ✓ initier au développement durable et à l'écocitoyenneté.

¹ Tous les autres moyens de paiement restent valables : chèque, CESU (périscolaire uniquement) et espèces.

Le projet éducatif détaillé, le projet pédagogique et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de la commune : www.ville-mornant.fr

Systeme tarifaire

Nouveauté rentrée 2017, la facturation du périscolaire change, celle-ci se fera désormais au nombre de présences consommées.

Restaurant

d'Enfants Municipal

Tarifs à l'euro près

Tranches	QF CAF	Prix/enfant
Minimum	550	1,39 €
Intermédiaire	1000	4,37 €
Maximum	1400	4,94 €
Non-mornantais	-	5,98 €

Accueil périscolaire

fréquentation anticipée
(le vendredi pour la semaine suivante)
Tarifs à l'euro près pour une unité
périscolaire

Tranches	QF CAF	Prix/enfant
Minimum	550	0,51 €
Intermédiaire	1000	1,65 €
Maximum	1400	1,89 €
Non-mornantais	-	4,01 €
Garderie midi lundi, mardi, jeudi et vendredi (de 11h30 à 12h00)	-	0,20 €

Accueil périscolaire

fréquentation dernière minute

	Prix/enfant
Mornantais matin (à partir de 7h30)	2,23 €
Mornantais après-midi (jusqu'à 18h30)	5,03 €
Non-mornantais matin (à partir de 7h30)	5 €
Non-mornantais après-midi (jusqu'à 18h30)	10 €

Retrouvez le simulateur de tarifs sur le site www.ville-mornant.fr

Contacts

En cas de modification de planning, de retard, d'absence ou de questions...

Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant (midi avec repas)

☎ 04 78 44 05 71 - remm@ville-mornant.fr

Accueil de loisirs périscolaire municipal de Saint-Thomas-d'Aquin (matin, midi sans repas et soir)

☎ 06 76 77 42 15 - puitsdelaforge@ville-mornant.fr



Présentation des accueils : Périscolaire et Restaurant d'Enfants Municipal Site de Saint-Thomas-d'Aquin



MATIN

lundi, mardi, jeudi et vendredi

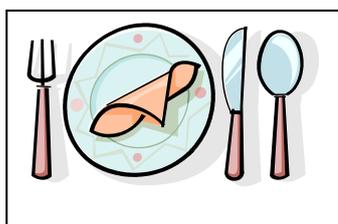
A partir de la rentrée scolaire 2017-2018, l'accueil du matin aura lieu au sein de l'école primaire de Saint-Thomas-d'Aquin.

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée à partir de 7h30 jusqu'à 8h00 [**tarif 1 unité**].

Les agents d'animation proposent un accueil adapté aux besoins et envies des enfants :

- Salle périscolaire = jeux de société, dessins...
- Salle polyvalente = jeux libres, lecture, détente...
- Cour de l'école = jeux de plein air

Le retour en classe échelonné est prévu entre 8h15 et 8h20.



PAUSE MERIDIENNE

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour les enfants non inscrits au restaurant scolaire

Les enfants qui ne mangent pas au restaurant ont la possibilité d'avoir un départ différé après la classe. Ils sont accueillis au périscolaire en Temps Libre Animé/Encadré de 11h30 à 12h00 (départ échelonné) [**tarif unique 0.20€ par présence**]

Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire

L'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation à la fin de la classe. De la maternelle jusqu'à la classe de CE1, l'appel nominatif est réalisé dans la classe.

- Les activités

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent de Temps Libres Animés, Encadrés ainsi que de projets d'animation. Ce temps de la pause méridienne, basé sur les envies et besoins des enfants, est encadré par le service périscolaire : bricolage, jeux de cour, discussions, jeux spontanés, théâtre, radio... (Vous pouvez retrouver le détail en consultant le projet pédagogique de l'accueil).

- Le repas

Le repas est organisé en deux services successifs à partir de 11h30, encadré par une partie de l'équipe d'animation.

Pendant le repas,

- les enfants peuvent choisir leur place à table (sauf en cas d'indiscipline répétée),
- ils sont invités à goûter ce qui est présenté sans pour autant être forcés,
- les agents d'animation veillent à ce qu'ils mangent suffisamment,
- une aide attentive est apportée aux plus jeunes,
- les agents de service de restauration et les agents d'animation incitent les enfants à manger dans un calme relatif et non dans le silence,
- Afin de favoriser l'autonomie des enfants et le bon déroulement du repas, les agents d'animation peuvent proposer des petites tâches aux enfants (service de leur table, distribution de l'eau ou du pain, nettoyage de leur table, ...).



SOIR

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent de Temps Libre Animé, Encadrés ainsi que de projets d'animation : détente, jeux spontanés, repos, bricolage, lecture... sur le site de l'école primaire de Saint-Thomas-d'Aquin. (Vous pouvez retrouver le détail en consultant le projet pédagogique de l'accueil). Pour la rentrée scolaire 2017-2018, le mode de fonctionnement change.

Quatre possibilités de départ :

- « Formule S jusqu'à 16h45 » départ échelonné possible entre 16h15 et 16h45 **[tarif 0.5 unité]**
- Temps cloisonné (sans possibilité de récupérer l'enfant) entre 16h15 et 17h30. **[tarif 1.25 unités]***
- « Formule L jusqu'à 18h00 » départ échelonné possible entre 17h30 et 18h00 **[tarif 1.75 unités]**
- « Formule XL jusqu'à 18h30 » départ échelonné possible entre 17h30 et 18h30 **[tarif 2.25 unités]**

* Temps cloisonné (formule M) sous réserve de modifications à la rentrée. *

En parallèle des différents temps, l'atelier « initiation aux gestes qui sauvent » sera reproposé cette année :

Jours	Intitulé	Détail
JEUDI	Initiation aux gestes qui sauvent	Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Rhône (CESU 69). Atelier encadré par différents professionnels de santé (médecins, aide soignants, infirmiers...)  Atelier réservé en priorité aux CM2, proposé sur un cycle de septembre à décembre 2017 (courrier d'information à suivre à la rentrée scolaire).



SEMAINIER PERISCOLAIRE

De la Petite Section au CM2 Ecole maternelle primaire privée Saint Thomas d'Aquin

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

- Il est possible de cumuler l'accueil maternel du matin avec l'accueil du soir dans la limite de 10 heures d'amplitude.
- Les enfants de Petite Section (nés en 2014 ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation).
- Les enfants de Toute Petite Section (né en 2015) ne sont pas admis au périscolaire et à la restauration.
- Toute présence supplémentaire ou occasionnelle doit être signalée le vendredi pour la semaine suivante.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil matin Arrivée entre 7h30 et 8h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi sans repas Départ avant 12h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formule S Départ entre 16h15 et 16h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formule M - Temps cloisonné* De 16h15 à 17h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formule L Départ entre 17h30 et 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formule XL Départ entre 17h30 et 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Temps cloisonné/Formule M sous réserve de modifications à la rentrée.



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

De la Petite Section au CM2 Ecole maternelle primaire privée Saint Thomas d'Aquin

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Rappel règlement intérieur :

- Toute présence supplémentaire ou occasionnelle doit être signalée le vendredi pour la semaine suivante sans quoi l'enfant pourra être refusé
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi pour la semaine suivant, le service sera facturé
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même avant 9h00

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	<input type="checkbox"/>			
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant mange de manière occasionnelle	<input type="checkbox"/>			

